

# Judiciaires et légales

**AGRIAL**  
Société Coopérative Agricole et Agrosilviculture  
4, rue des Roquemonts, 14050 CAEN cedex  
RCS Caen 428 611 719  
Agrément n° 10671

## AVIS DE CONVOCATION

**Convocation aux assemblées de sections de mars/avril 2019**  
Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 24 mai 2019  
sont convoquées de sections afin d'élire des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui  
auront lieu le 24 mai 2019 à 14h00.

## Marchés privés

### EHPAD Sainte-Marie Talmont-Saint-Hilaire

Extension et aménagement des locaux de l'EHPAD

### APPEL D'OFFRES

**Maître d'ouvrage :** Association Maison Sainte Marie à Talmont-Saint-Hilaire (85),  
Mme la Directrice, 383, rue de Saint-Martin, 85440 Talmont-Saint-Hilaire,  
tél. 02 51 90 60 76. Courriel : maison-accueil.sainteMarie@wanadoo.fr

**Principale activité :** établissement public médico-social.

**Type de marché de travaux :** marché privé d'extension et d'aménagement des locaux de l'EHPAD/Maison d'accueil Sainte-Marie de Talmont-Saint-Hilaire.

Soit 1 480 m<sup>2</sup> de constructions neuves et 430 m<sup>2</sup> de locaux à rénover.

Les travaux se dérouleront par phases et en site occupés.

**Prestation divisée en lot :**

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 27 mois préparation de chantier et corrigés payés inclus à compter de la notification du marché.

**Date prévisionnelle de commencement effectif des travaux :** le 1er juin 2019 avec OS de préparation de chantier pour le 2 mai 2019.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** l'établissement finance sur ses fonds propres. Le délai de paiement est fixé à 30 jours fin de mois.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** outre les entreprises individuelles et les sociétés, seuls les groupements d'entrepreneurs solidaires sont admis.

**Langue à utiliser dans l'offre ou la candidature :** française.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation :** voir règlement de consultation.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse.

**Date limite de réception des offres :** le mardi 26 mars 2019 à 12 h 00.

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur : [www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com)

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** les offres seront obligatoirement transmises par voie électronique, en se connectant sur :

[www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com)

**Visites du site :** les dates et horaires de visites sont exclusivement les suivantes :  
- lundi 12 mars 2019 entre 13 h 30 et 16 h 30.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :**  
Lots architecturaux : Société ECB, M. Massonneau, tél. 06 66 67 34 69.  
Mail opération : [18c04\\_oh@ecb-batiment.fr](mailto:18c04_oh@ecb-batiment.fr)

Lots fluides : Société ITEC, Mme Godard, tél. 02 40 63 65 31.  
Mail : [contact@itecfluides.fr](mailto:contact@itecfluides.fr)

Plans : Domus architecture, bureau de dessin, tél. 02 40 58 21 13.  
Mail : [dac@domus-architecture.fr](mailto:dac@domus-architecture.fr)

**Renseignements architectes aux lots :**  
Lot 01 : démolition.  
Lot 02 : terrassements, VRD.  
Lot 03 : espaces verts, clôtures.  
Lot 04 : déconstruction, gros oeuvre.  
Lot 05 : charpente et bardage bois.  
Lot 06 : couverture tuiles, bardage zinc.  
Lot 07 : électricité.  
Lot 08 : serrurerie.  
Lot 09 : menuiseries extérieures.  
Lot 10 : menuiseries intérieures bois.  
Lot 11 : cloisons sèches.  
Lot 12 : plafonds isothermes.  
Lot 13 : plâtres suspendus.  
Lot 14 : carrelage, faïence.  
Lot 15 : revêtements de sols souples.  
Lot 16 : peinture.  
Lot 17 : électricité.  
Lot 18 : CVC, désenfumage.  
Lot 19 : plomberie, sanitaire.

## Autres légales

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire concernant S.C.I. GMS, 20, quai de l'Aulhion, 49130 Les Ponts-de-Cé.

### PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde de l'Association Petite Enfance, 2, rue Jean-Rostand, 49000 Angers. Mandataire judiciaire : M. Eric Margotin, mandataire, 11, rue Jean-Bodin, BP 80502, 49105 Angers cedex 02. Juge-commissaire : Mme Gaillo.

### REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de : Alexandre Cardinaux, Le Trou Noir, Les 4-Routes, 49830 Sceaux-d'Anjou, agriculteur. Cessation des paiements : 26 février 2019. Mandataire judiciaire : Christelle Lollot-Ravey, 2, square La Fayette, CS 51846, 49019 Angers cedex 01. Juge-commissaire : Mme Gaillo.

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire concernant Marcel Hoinard, Le Moulin du Rat, 49440 Chailain-la-Poethère.

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire concernant Marcel Hoinard, Le Moulin du Rat, 49440 Chailain-la-Poethère.

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire concernant Marcel Hoinard, Le Moulin du Rat, 49440 Chailain-la-Poethère.

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 février 2019, le tribunal de grande instance d'Angers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire concernant Marcel Hoinard, Le Moulin du Rat, 49440 Chailain-la-Poethère.

## Ouest-France Maine-et-Loire

Vendredi 1er mars 2019

(3, rue de la Cure, Champseussé-sur-Bacôme, 49220 Chenillé-Champseussé) aux jours et heures suivants : le lundi de 14 h 00 à 16 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00 et le vendredi du mois de 9 h 00 à 11 h 00 ("sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité).

- par voie dématérialisée, consultation et téléchargement à partir du site : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubriques publications),

- par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Observations et propositions du public : durant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignait sur le registre d'enquête disponible dans la mairie de Chenillé-Champseussé aux horaires indiqués ci-dessus ;

- en les adressant par correspondance, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Chenillé-Champseussé (avant la fin de l'enquête, le cachet de La Poste faisant foi) ;

- en les transmettant par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-enqu@photovoltaiquechenille@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqu@photovoltaiquechenille@maine-et-loire.gouv.fr)

(le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 Mo).

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis des collectivités concernées et de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) qui peuvent être consultés sur le site de la préfecture susvisée. A toutes fins utiles, le public est informé qu'il a également la possibilité de consulter le dossier d'enquête sur le site :

[projets-environnement.gouv.fr](http://projets-environnement.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Chenillé-Champseussé lors des permanences suivantes :

- jeudi 28 février 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,

- jeudi 28 mars 2019, de 14 h 00 à 18 h 00,

- samedi 6 avril 2019, de 9 h 00 à 11 h 00.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions en mairie de Chenillé-Champseussé et en préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront être également consultés à l'adresse suivante :

[www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubriques publications).

Le présent avis est inséré sur le site internet susvisé.

Toute information concernant le dossier peut être demandée à M. Simon, responsable du projet, Quadran Agence Grand Ouest, Les Loges 1, boulevard Ernest-Renan, 44100 Nantes, adresse électronique : [contact.nantes@quadran.fr](mailto:contact.nantes@quadran.fr)

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.

## Procédure de modification n° 1 du PLU de Montreault-sur-Ève

### AVIS

Par délibération en date du 25 février 2019, le conseil municipal de Montreault-sur-Ève, a engagé une procédure de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Montreault-sur-Ève.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairies déléguées et à l'hôtel de ville de Montreault-sur-Ève pendant un mois à compter du 4 mars 2019.



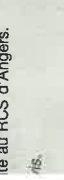
Fondateur : M. Paul Hutin Desgrèdes.  
Cofondateur : M. François Desgrèdes du Lou.  
Fondateur du Comité éditorial : M. François Régis Hutin.

Société « Ouest-France », S.A., à Directoire et Conseil de Surveillance



Abonnez-vous !  
Vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.

abo.ouest-france.fr  
ou appelez au 02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8h à 18h



Abonnez-vous !  
Vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.

abo.ouest-france.fr  
ou appelez au 02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8h à 18h